

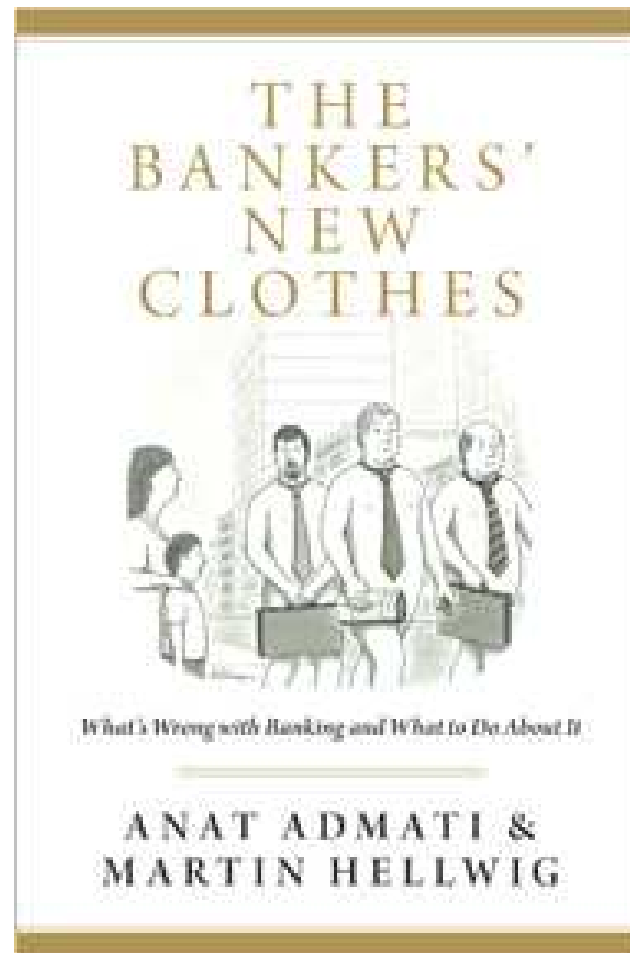
JECO, Atelier Enseignants « Banques »

Jézabel Couppey-Soubeyran

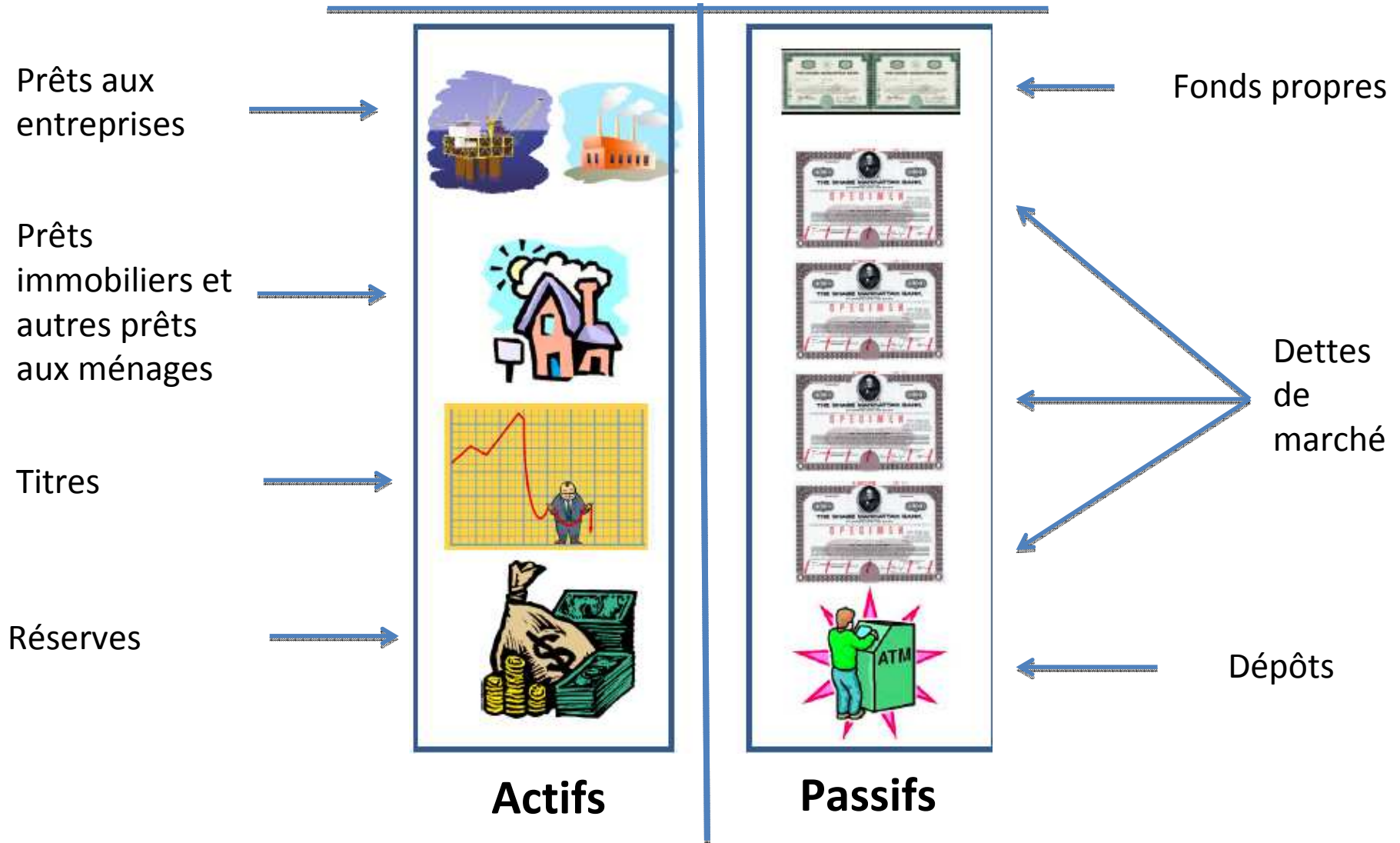
PSE - Université Paris 1

Programme « ProF-En-EcoS » (Labex OSE)

Un livre indispensable pour comprendre
les banques et débusquer les faux
arguments des lobbies



Le bilan d'une banque



Qu'est-ce qui a changé au bilan des banques depuis « la mutation financière » ?

La taille : elle a explosé !

Cf. rapport Liikanen

La structure : elle s'est profondément modifiée

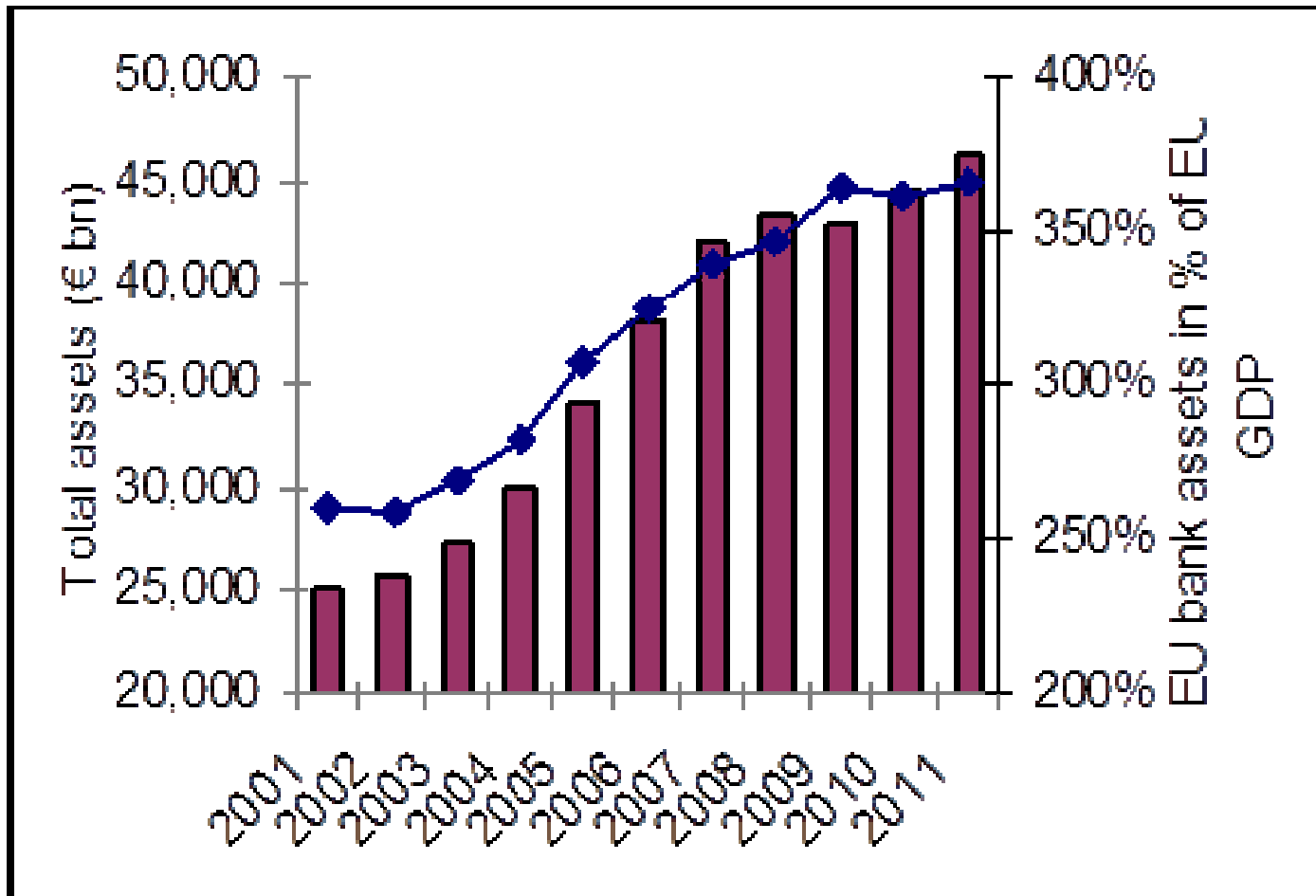
A l'actif

- diminution de la part des crédits
- augmentation de la part des titres

Au passif

- augmentation de la part des dettes de marché
- diminution de la part des dépôts

Augmentation de l'actif bancaire en Europe



Source : Rapport Liikanen (2012)

Banques françaises

ACTIF (en %)	1980	2002
Crédits à la clientèle	84	38
Titres	5	47
Valeurs immobilisées	9	7
Divers	2	8
TOTAL DE L'ACTIF	100	100
PASSIF (en %)		
Opérations interbancaires (solde)	13	5
Dépôts de la clientèle	73	27
Titres	6	52
Divers	0	7
Fonds propres et provisions	8	9
TOTAL DU PASSIF	100	100

Source : les banques, acteurs de la globalisation financière, doc française (2006)

Table A3.2: Asset structure (2011)


Bank	Total assets (€ billion)	% net loans to customers	% net loans to banks	% total securities
Banca Monte dei P.S.	241	63.3	9.3	20.1
Barclays	1,871	29.1	3.2	59.2
BBVA	598	58.9	4.4	25.2
BNP Paribas	1,965	33.9	2.5	52.7

Table A3.4: Funding structure (2011)

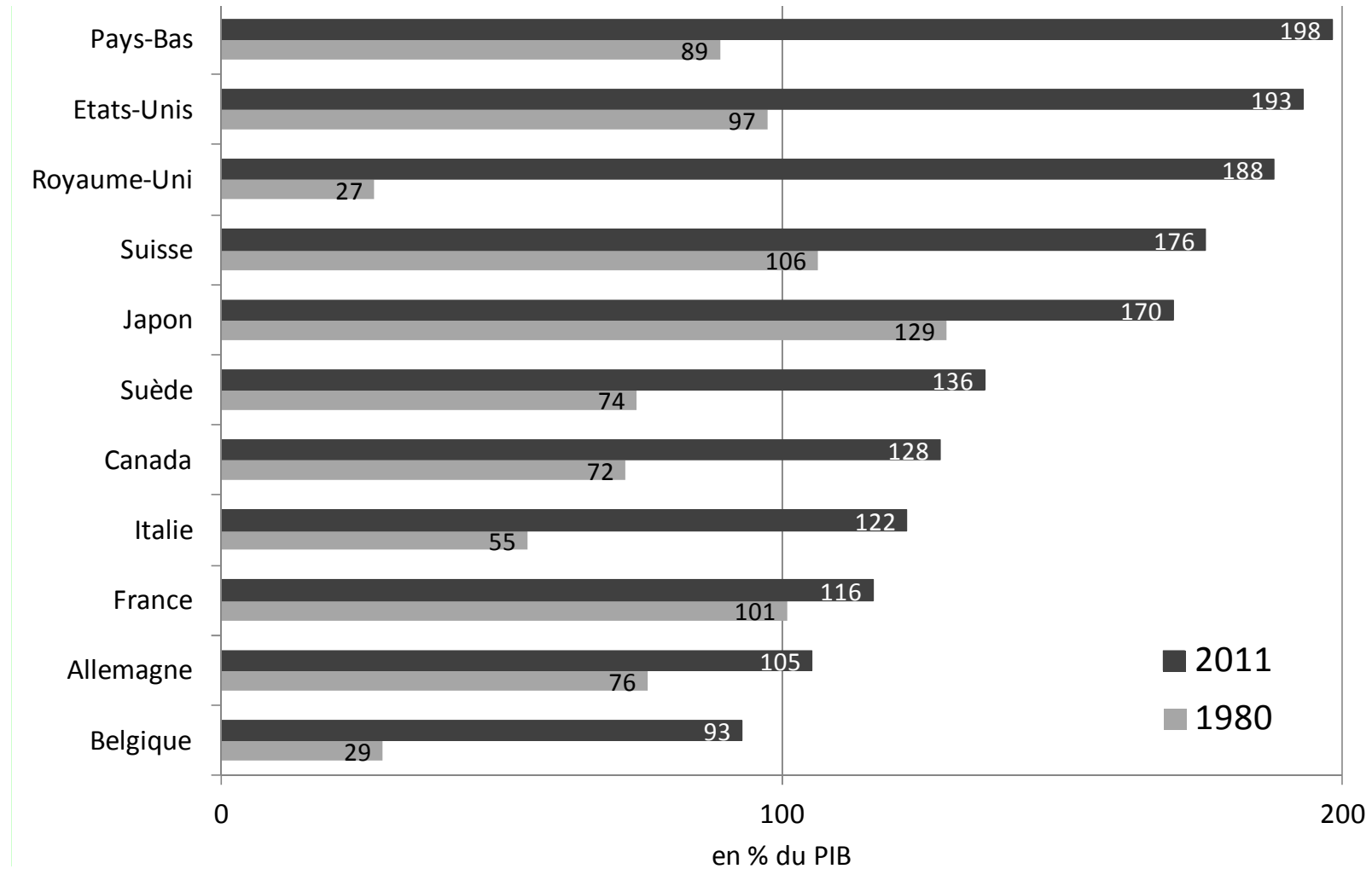
Bank	Total assets (€ billion)	% customer deposits	% bank deposit	% total debt	Total equity/ total assets (%)
Banca Monte dei P.S.	241	39.0	20.0	25.9	4.6
Barclays	1,871	24.1	5.9	29.6	4.2
BBVA	598	47.2	15.5	16.3	6.7
BNP Paribas	1,965	27.8	7.7	20.0	4.4

Source : extrait rapport Liikanen

Que traduisent ces évolutions ?

- Expansion du secteur bancaire
- Augmentation des activités de marché des banques
- Diminution de la part des crédits dans les bilans des banques **mais augmentation en % du PIB***
 - Essor des marchés  essor des banques, **pas de désintermédiation !**
- Augmentation de la dette des banques
 - fragilisation de la structure financière des banques

*Crédit au secteur privé



Source : Economie mondiale 2013, coll. Repères, La Découverte

Zoom sur les fonds propres

- Fonds propres : une « ressource » provenant des actions émises et des réserves
- **Attention !** Les réserves font partie des fonds propres mais les fonds propres ne se réduisent pas aux réserves.
- Les fonds propres ne sont donc pas des sommes immobilisées. Les banques les « investissent » comme elles l'entendent.

Exigence réglementaire de fonds propres

- Ressource non remboursable, permettant d'absorber les pertes
- Fonds propres = éponge
- Attention : il existe différentes « variétés » de fonds propres, les vrais (core equity) et les autres.
- Vrais fonds propres = actions + réserves
- Autres « fonds propres » = titres hybrides, FRBG, participations, ...



Exemple

Actif	Passif
Prêts : 55 Titres : 45	Fonds propres : 10 Dettes : 90 dont - dépôts : 50 - dettes de marché : 40

Ratio de fonds propres : Fonds propres / Actifs
pondérés par les risques

Ratio de levier : Fonds propres / Actifs

Levier d'actif : Actif / Fonds propres

Levier d'endettement : Fonds propres / Dettes

2 risques majeurs

- Le **risque d'insolvabilité** (lié à de mauvais choix d'investissement et de financement) :
actif – passif < 0

Ex : des prêts non performants, des titres dont la valeur chute → actif ↓

- Le **risque d'illiquidité** (à court de ressources) :
passif_t > actif_t mais pas en t+1

Ex : ruée au guichet ou panique sur le marché interbancaire

Risque d'insolvabilité / risque d'illiquidité

- Les deux risques peuvent être étroitement liés
Exemple : crise financière 2007-2009

Suspicion d'actifs toxiques au bilan des banques
→ panique sur le marché interbancaire
(illiquidité) → insolvabilité

- Mais indépendants aussi : une bonne capitalisation n'empêche pas forcément une ruée aux guichets

Exemple : crise de 1929

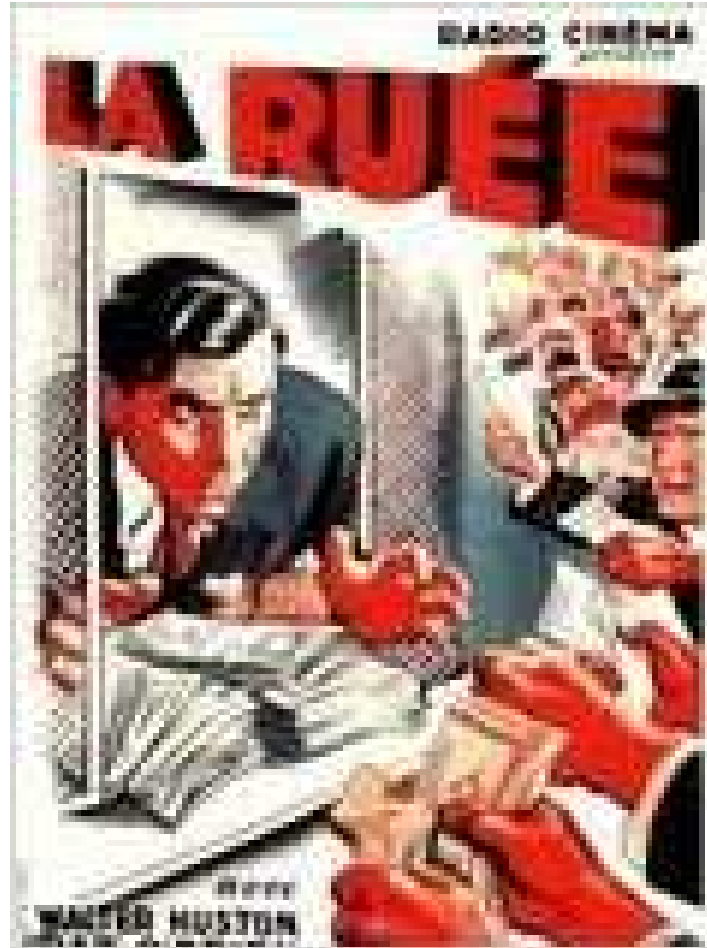
Les ruées bancaires au cinéma

<http://next.liberation.fr/cinema/06012773-la-panique-bancaire-un-classique-de-cinema>

La ruée

Film (1932) de Frank Capra

Dans l'Amérique des années 1930 en pleine dépression, la rumeur d'un hold-up provoque la ruée aux guichets d'une banque.



La vie est belle

Film (1946) de Frank Capra

La banque du bon George Bailey est bien « capitalisée », son activité est utile (elle permet aux déshérités de se loger), George Bailey assume sur ses deniers personnels, ... et pourtant une ruée la précipite au bord de la faillite.



Mary Poppins

Film (1964) de Robert Stevenson

Le «Give me
back my
money!» de
deux enfants
pour 2
pences suffit
à provoquer
une
formidable
panique



Les temps ont changé !

- Pour parer à ce phénomène redoutable, les Etats-Unis ont mis en place en 1933 le FDIC, chargé de garantir les dépôts
- La GDD s'est diffusée progressivement dans les autres pays
- En Europe, les dépôts sont aujourd'hui garantis jusqu'à 100 000 euros par déposant (et par banque)
- Les ruées aujourd'hui ne sont donc plus celles de petits déposants (cf. échec de l'appel de E. Cantona), elles proviennent des gros investisseurs (MMF US) ou s'opèrent sur le marché interbancaire

Les bilans bancaires ont changé

- Les garanties publiques explicite (GDD) et implicite (renflouement par les pouvoirs publics, « bail-out ») rassurent les investisseurs et réduisent leurs exigences de rendement :
 - La dette coûte moins cher aux banques qu'aux entreprises non financières !
 - La dette bancaire est subventionnée par les pouvoirs publics + déductibilité des intérêts d'emprunts
- Résultat : la part de la dette s'est accrue au bilan des banques et celles des FP a fondu (de 20 à 30% au début du XXème à 6-8% dans les années 1980)

Comparons le bilan de deux banques dont le levier diffère

Baileys' Bank		Leveraged Bank	
Prêts : 50	Fonds propres : 30	Prêts : 50	Fonds propres : 6
Titres : 50	Dette : 70	Titres : 50	Dette : 94

BB a un ratio de levier de 30% et LB de 6%.
Supposons que le prix des titres chute de 10%.

Baileys' Bank		Leveraged Bank	
Prêts : 50	Fonds propres : 25	Prêts : 50	Fonds propres : 1
Titres : 45	Dette : 70	Titres : 45	Dette : 94

Que se passe-t-il pour chacune des deux ?

- Il reste à BB 25 de FP tandis que ceux de LB tombent à 1
- Le ratio de levier de BB tombe à 26%, celui de LB à un peu plus de 1% !

Suite : Désendettement (Deleveraging)

Baileys' Bank		Baileys' Bank	
Prêts : 50	Fonds propres : 25	Prêts : 50	Fonds propres : 25
Titres : 45	Dette : 70	Titres : 33	Dette : 58

BB peut rétablir son ratio de levier initial (30%) sans trop de difficulté :

- Il faut que $25/\text{Actifs} = 30\%$, ce qui signifie ramener les actifs à 83
- Ce qui implique de vendre 12 d'actifs pour se désendetter de 12.
- Cela est réalisable sans grande difficulté

Suite : Désendettement (Deleveraging)

Leveraged Bank	
Prêts : 50	Fonds propres : 1
Titres : 45	Dette : 94

→ **Recapitalisation !!!**

Pour rétablir son ratio de levier à 6%, LB fait face à une toute autre difficulté :

- Il faudrait $1/A = 6\%$, ce qui impliquerait de ramener l'actif total à 17 !
- or LB ne dispose pas de 78 d'actifs négociables à revendre pour se désendetter d'autant.
- La seule solution pour cette banque est la recapitalisation
- LB serait tout juste capable de supporter une perte de 5%. Pour ramener son levier à 6%, il lui faudrait alors ramener son actif à 58 (en vendant 39,5 de titres) et sa dette à 54,5.

Incidence du « deleveraging »

- Plus la part des fonds propres est initialement faible, moins la banque est capable d'absorber des pertes, plus en cas de problème l'ampleur du « deleveraging » est importante
- deleveraging ↗ → prix des actifs ↘ →
dégradation des bilans bancaires →
deleveraging ↗ → ...
- Tant que rien n'oblige au deleveraging, la dette continue d'augmenter car la dette est un phénomène addictif (cf. Admati & Hellwig)

Exigence réglementaire de fonds propres

- En 1988, le Comité de Bâle pensait avoir trouvé la solution : un ratio FP / actifs risqués > 8%
- 2 problèmes :
 - Les différents superviseurs nationaux n'avaient pas une définition homogène des FP. Résultat : seulement 2% de fonds propres de base exigés pour satisfaire au ratio de 8% !
 - Poids du risque des actifs dans le ratio → jugé trop peu sensible aux risques des actifs, le ratio Cooke va ensuite évoluer (Bâle 1 → Bâle 2)

Le régulateur et les banques jouent au
« jeu du chat et de la souris »



Mais entre Bâle 1 et Bâle 2 ...



De Bâle 1 à Bâle 2

- Recherche de sophistication dans la mesure des risques (cf. littérature des années 1990)
- Les banques parviennent à convaincre le régulateur de les autoriser à utiliser leurs modèles internes d'évaluation des risques (modèles VaR).
- Le ratio devient $FP / RWA > 8\%$
- Résultat : « Le mieux est l'ennemi du bien ! », les banques vont profiter de leurs modèles pour optimiser les pondérations de façon à faire baisser le RWA et ainsi économiser des FP.

Bâle 2 (entrée en vigueur : 2007)

Pilier 1 :

Exigence minimale
de fonds propres

- Le **ratio minimum de fonds propres de 8%** inclut les risques de crédit, de marché et opérationnel.
- Les banques peuvent utiliser des modèles internes pour le calculer.

Pilier 2 :

Surveillance
prudentielle

Les autorités de supervision peuvent exiger un **ratio de fonds propres supérieur à 8%** en fonction de risques non pris en compte dans le pilier 1.

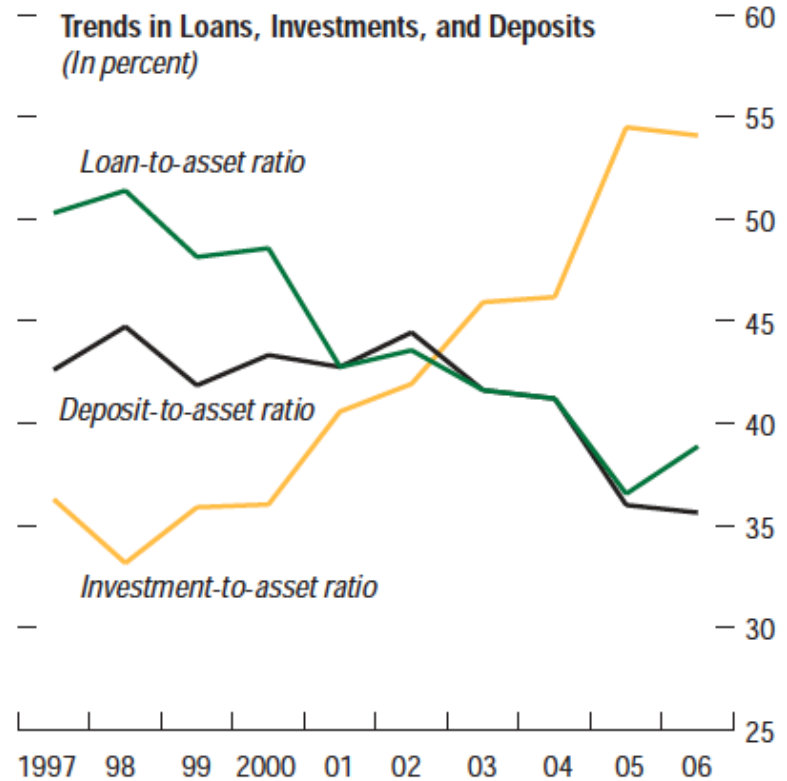
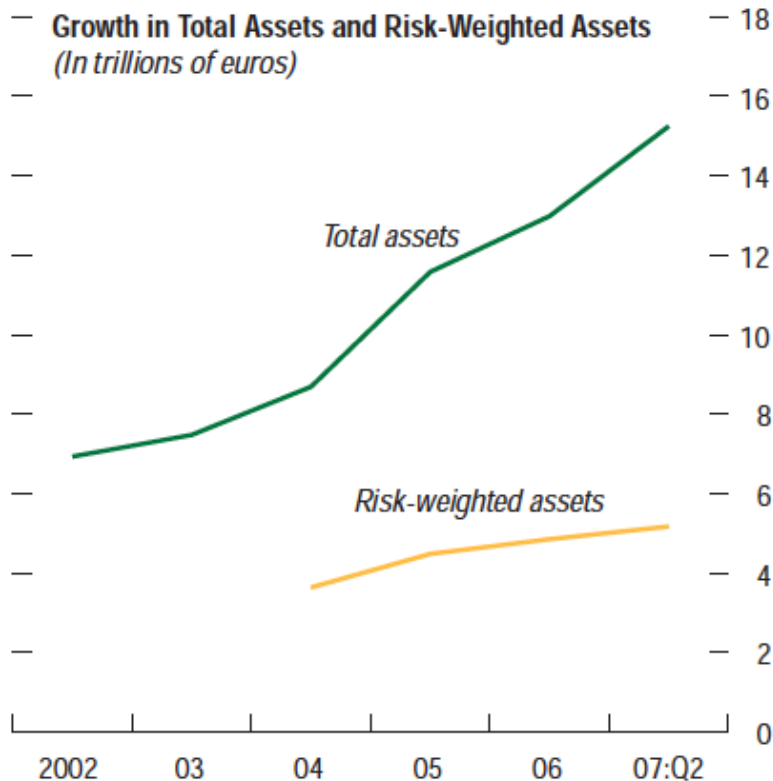
Pilier 3 :

Discipline de
marché

Publication
d'informations
à destination
des marchés
financiers.

Global Financial Stability Report, FMI (avril 2008)

Balance Sheet Profiles for 10 Large Publicly Listed Banks



Sources: Thomson Financial; and IMF staff estimates.

RWA/A

- Les actifs finement pondérés ne représentent plus qu'une faible fraction de l'actif total: 20 à 50% selon les groupes et selon les pays.
- D'où de grosses différences possibles entre FP/RWA et FP/A
- Exemple (A & H, 2013) : fin 2011, au bilan de la Deutsche Bank, les 55 milliards de fonds propres représentaient 14% des actifs pondérés par les risques de la banque (381 milliards) mais seulement 2,5% de l'actif total (2200 milliards) !
- Quand une banque européenne déclare avoir 10% de FP, c'est en fait 5% voire 2 à 3% de FP en % de son actif total.

Une contrainte réglementaire qui ne mord pas

- Les banques ont poursuivi leur stratégie de croissance sans être « contraintes » par les exigences de FP ...
- ... et en profitant toujours plus des garanties publiques de renflouement : plus une banque grossit, plus elle devient « too systemic to fail », plus elle est « subventionnée », plus elle grossit, ...

« Fat cats »

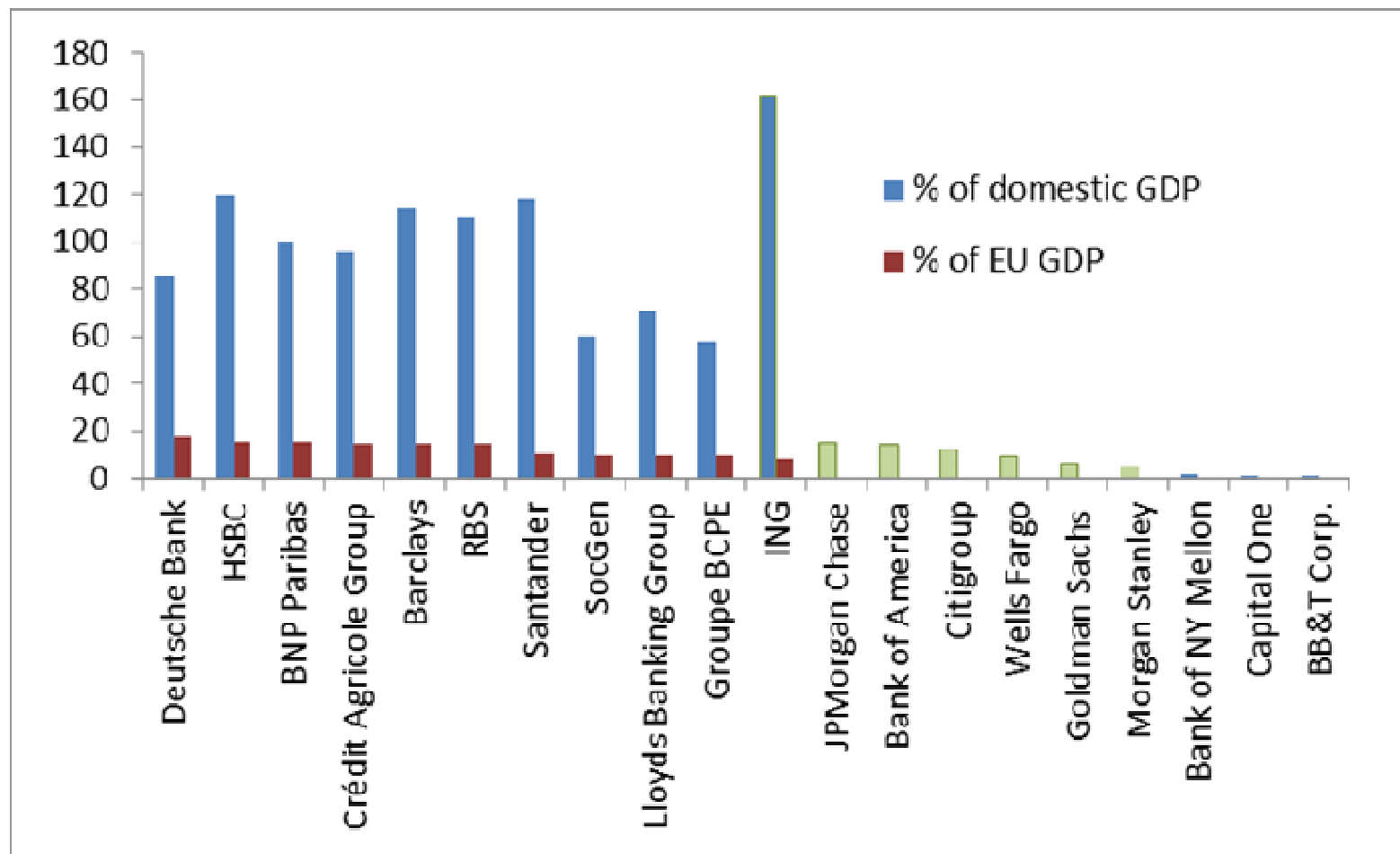


Pile les banques gagnent, face les contribuables perdent !

Cartoon: Jeff Parker, Florida Today
Caption: John Mayer



Actif total des groupes bancaires (UE & US, 2011 en % du PIB national)



Les accords de Bâle 3 changent-ils la donne ?

- Plus de « vrais » fonds propres ... : au sein des 8%, il faudra 4% de fonds propres de base à partir de 2015, 7% à partir de 2019 (à partir de janvier 2014 dans l'UE avec CRD IV).
- ... en plus grande quantité : un coussin de conservation de 2,5% (mis en place progressivement jusqu'à être complètement incorporé en 2019) + un coussin contracyclique compris entre 0 et 2,5% de FP supplémentaire
- ... mais toujours en % des RWA

Bâle 3, c'est aussi

- 2 ratios de liquidité : LCR pour résister à une crise de liquidité sur environ 30 jours, NSFR pour réduire l'écart de maturité entre actifs et passifs
- Un ratio de levier de 3%
- Des surcharges pour les banques systémiques

A propos de Bâle III
“Basel: the mouse that did not roar”
(Martin Wolf, 14 sept 2010,
The Financial Times)



Incidence de Bâle 3 sur le financement de l'économie

- Si l'on écoute les banques et leurs lobbies, l'incidence sera apocalyptique :
 - Restriction du crédit
 - Essor du shadow banking
 - Points de croissance en moins
 - Voir, par exemple, l'étude d'impact de l'IIF : 360 pb d'augmentation du coût du crédit, 20% de crédit bancaire en moins entre 2011 et 2015, 4 points de PIB en moins dans la zone euro d'ici à 2020, 4 millions de pertes d'emploi !!!

Incidence de Bâle 3 sur le financement de l'économie (suite)

- Mais ces pronostics reposent sur des hypothèses très contestables, voire fausses, telles que :
 - Le coût des fonds propres va augmenter
 - Les banques ne pourront pas émettre de nouvelles actions et ne pourront que se désendetter donc restreindre leur activité
 - Les banques ne pourront pas mettre de profits en réserve
 - Pas de suspension des versements de dividendes
 - Les risques que les banques ne pourront plus prendre seront pris par d'autres

Incidence de Bâle 3 sur le financement de l'économie (suite)

- Beaucoup plus sérieuses, les études d'impact réalisées par le Comité de Bâle montrent au contraire que les ajustements se font sans trop de problème (cf. celle de mars 2013 à partir de données de juin 2012)

<http://www.bis.org/publ/bcbs243.htm> :

- CET1 moyen des grandes banques (G1) = 8,5% (>4,5% exigés)
- CET1 moyen des petites banques (G2) = 9% (>4,5% exigés)

Incidence de Bâle 3 sur le financement de l'économie (suite)

- Pour les grandes banques (G1 dont le CT1 > 3 mds d'euros)
 - manquent 3,7 mds d'euros de FP pour que toutes satisfassent l'exigence de 4,5% et 208,2 mds de FP pour que toutes respectent l'exigence de 7%
 - à comparer aux **379,6 mds de profits** des banques du G1 entre juin 2011 et juillet 2012.
- Pour les petites banques (G2 dont le CT1 < 3 mds d'euros)
 - manquent 4,8 mds de FP pour que toutes satisfassent l'exigence de 4,5% et 16 mds de FP pour que toutes respectent l'exigence de 7%
 - à comparer aux **22,9 mds de profits** des banques du G2 entre juin 2011 et juillet 2012.
- Ratios de liquidité (cf. étude précédente avant la redéfinition plus souple du LCR)
 - LCR : 91% pour les banques du G1 et 98% pour les banques du G2 (application en 2015)
 - NSFR : 98% pour les banques du G1 et 95% pour les banques du G2 (application en 2018)

Que faudrait-il pour changer la donne ?

- Des exigences plus strictes : A & H préconisent un ratio de levier de 20 à 30% !
- Du « macroprudentiel »: une surveillance globale des cycles du crédit et des prix d'actifs
- Une taxation des activités risquées plutôt qu'une séparation
- Du Bail-in !
- Une union bancaire **et** budgétaire européenne

Pour aller plus loin

- Cahiers français n°375, La finance mise au pas?, 2013 (voir notamment « De Bâle 2 à Bâle 3: la nouvelle réglementation bancaire internationale »).
- Rapport CAE n°104 : « Le financement de l'économie dans le nouveau contexte réglementaire », déc. 2012.
- Anat Admati & Martin Hellwig, *The Bankers' New Clothes. What's Wrong with Banking and What to Do about It ?*, Princeton University Press, 2013.